

SCO T

Vézère
Au Vézère



Atelier thématique
Eau, Trame Verte et Bleue et énergies
28/01/2025



Présentation du groupement de bureaux d'études retenu pour la mission



Aménagement,
Urbanisme, Habitat,
Economie, Commerce,
Mobilités, Concertation

Environnement,
Paysage, Eau

Sécurisation
juridique



Société Mandataire
Dirigée par **Stéphane MERLIN**
Siège social à **La Chapelle Saint-Mesmin**, bureau à Montpellier

Quentin MACKRÉ
Géographe – Urbaniste
Chef de projet

Stéphane MERLIN
Expert commerce et dév. éco.

Julien DOREAU
Traitement et analyse de données



Co-traitant
Perpignan

Thierry ROIG
Co-gérant, Écologue
Candice PEGHEON
Écologue
Sophie CRABIE
Paysagiste DPLG



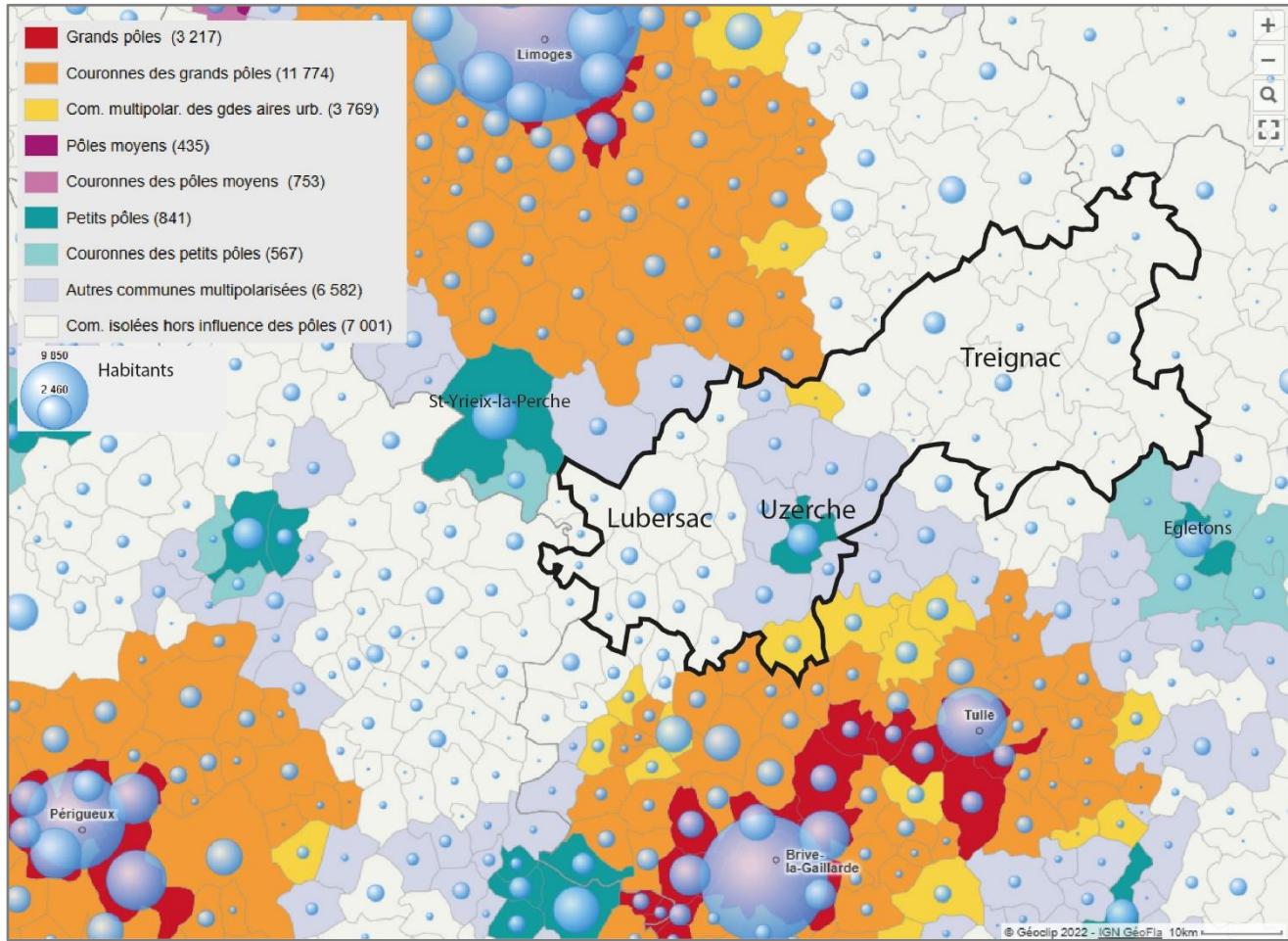
Co-traitant
Montpellier

Laurent DUCROUX
Avocat

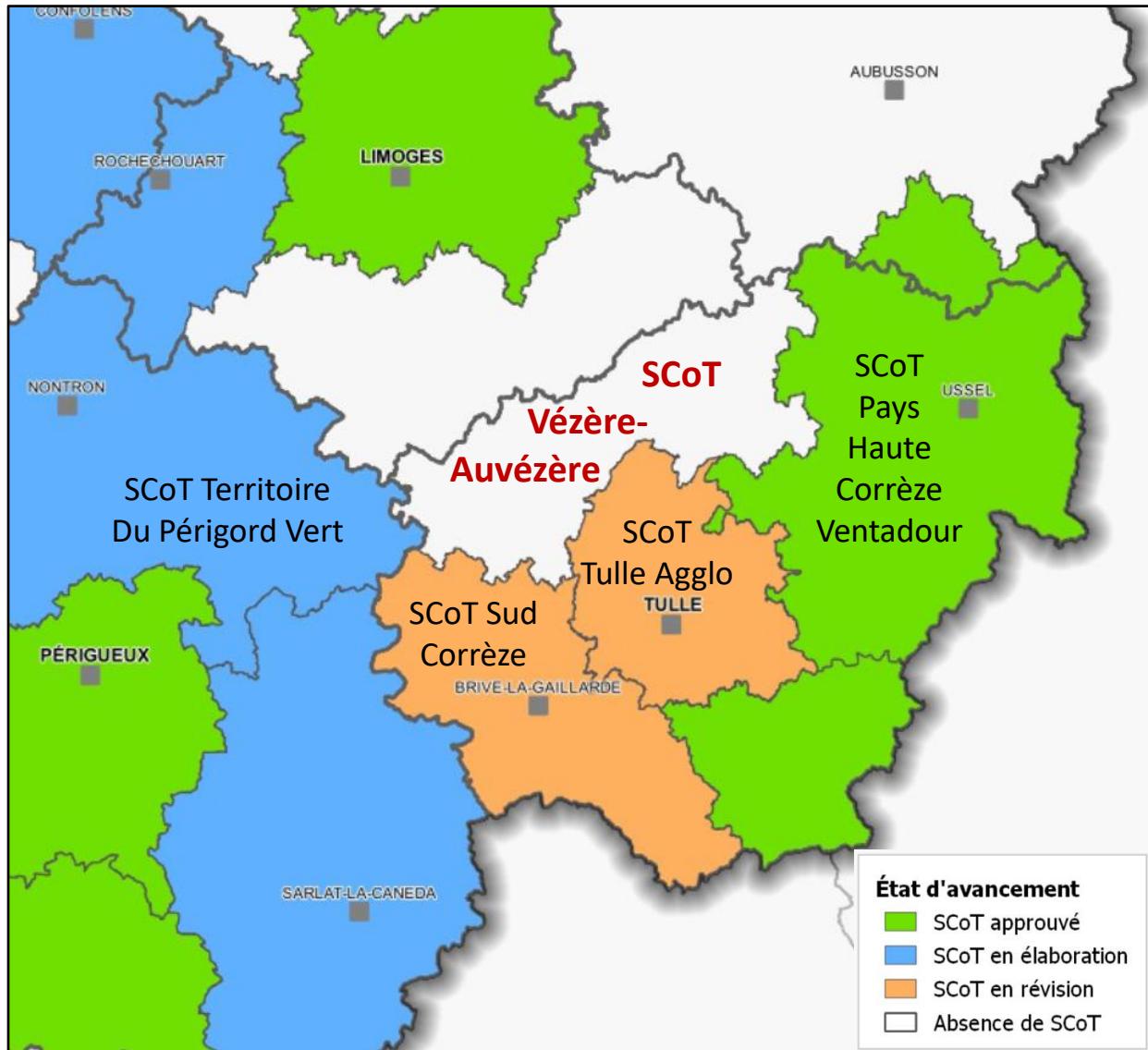
Le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) :



- 23 075 habitants
 - Un territoire faiblement polarisé
 - 3 EPCI
 - 42 Communes dont :
 - Bugeat (depuis 2023)
 - Les Trois-Saints (depuis 2025)
- (→ Une adaptation des cartes au fur et à mesure de l'actualisation des bases de données)



Les SCoTs voisins



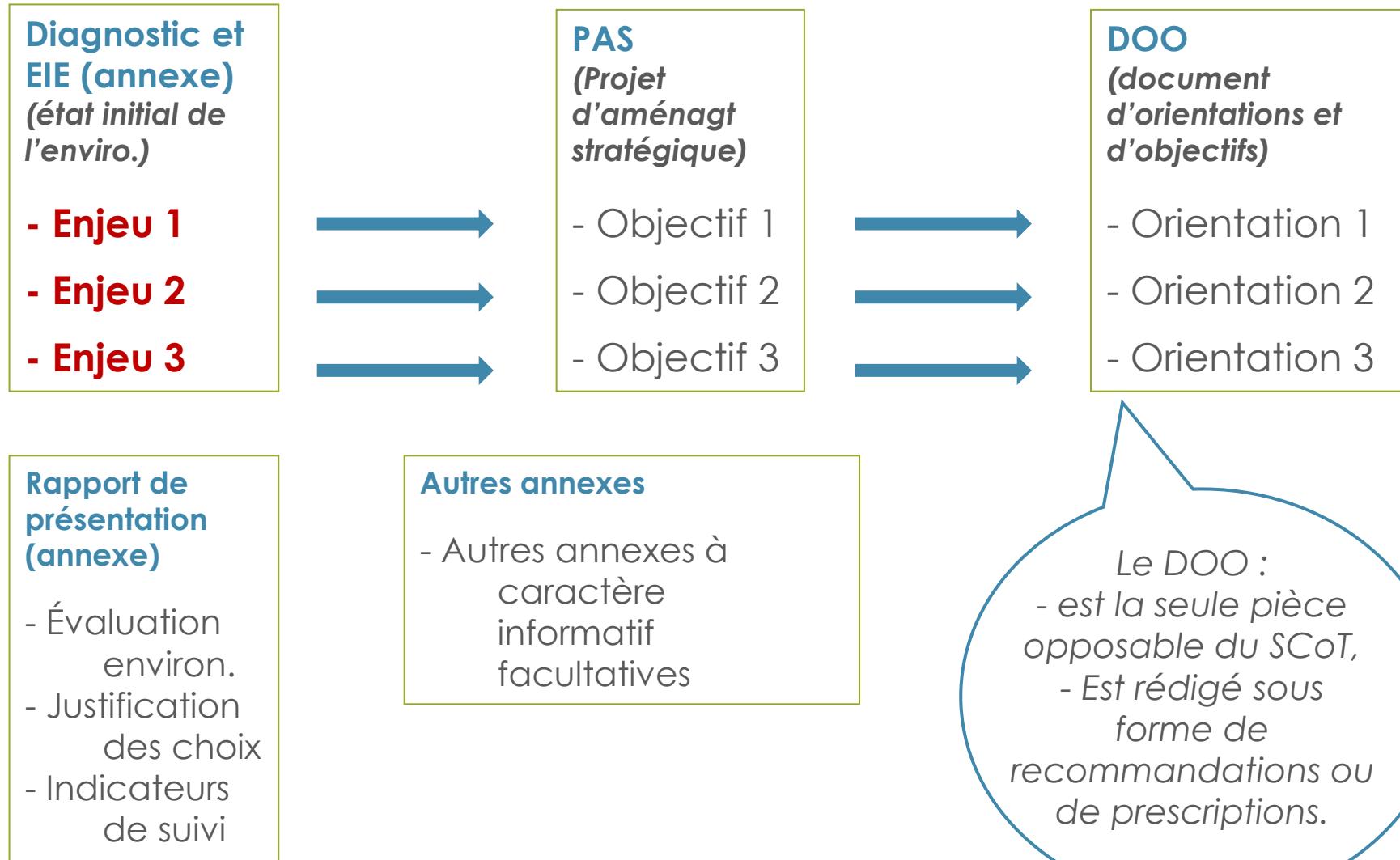
Des échanges « Inter-SCoT » seront organisés pour prendre en compte les SCoT voisins :

- Veiller à la continuité des corridors écologiques,
- Eviter les effets de seuils aux frontières

Les nombreuses compétences du SCoT :

A circular diagram representing the 12 pillars of the Paris Agreement. The central text is "Urbanisme". Surrounding it are twelve categories arranged in a circle: Risques (top), Santé (top-right), Agriculture (right), Energie (bottom-right), Environnement (bottom), Patrimoine (bottom-left), Forêt (bottom-center), Tourisme (left), Economie (center-left), Commerce (center-top-left), Mobilités (center-left), Habitat (center-top-left), and Eau (center-top).

Le contenu et la portée du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)



Le rôle « intégrateur » du SCoT

Loi Montagne, Loi ELAN, Loi CLIRE

SRADDET Nelle Aquitaine (règles)

SDAGE, SAGE

SRADDET Nelle Aquitaine (objectifs)

Programmes d'équipement

Schéma régional des carrières

Charte du PNR Millevaches

*Lien de compatibilité
(non-contrariété)*



Liste des sigles
en fin de
présentation !

*Lien de prise en compte
(non-contrariété avec
dérogations possibles)*

Le SCoT « intégrateur »

*Lien de compatibilité
(non-contrariété)*



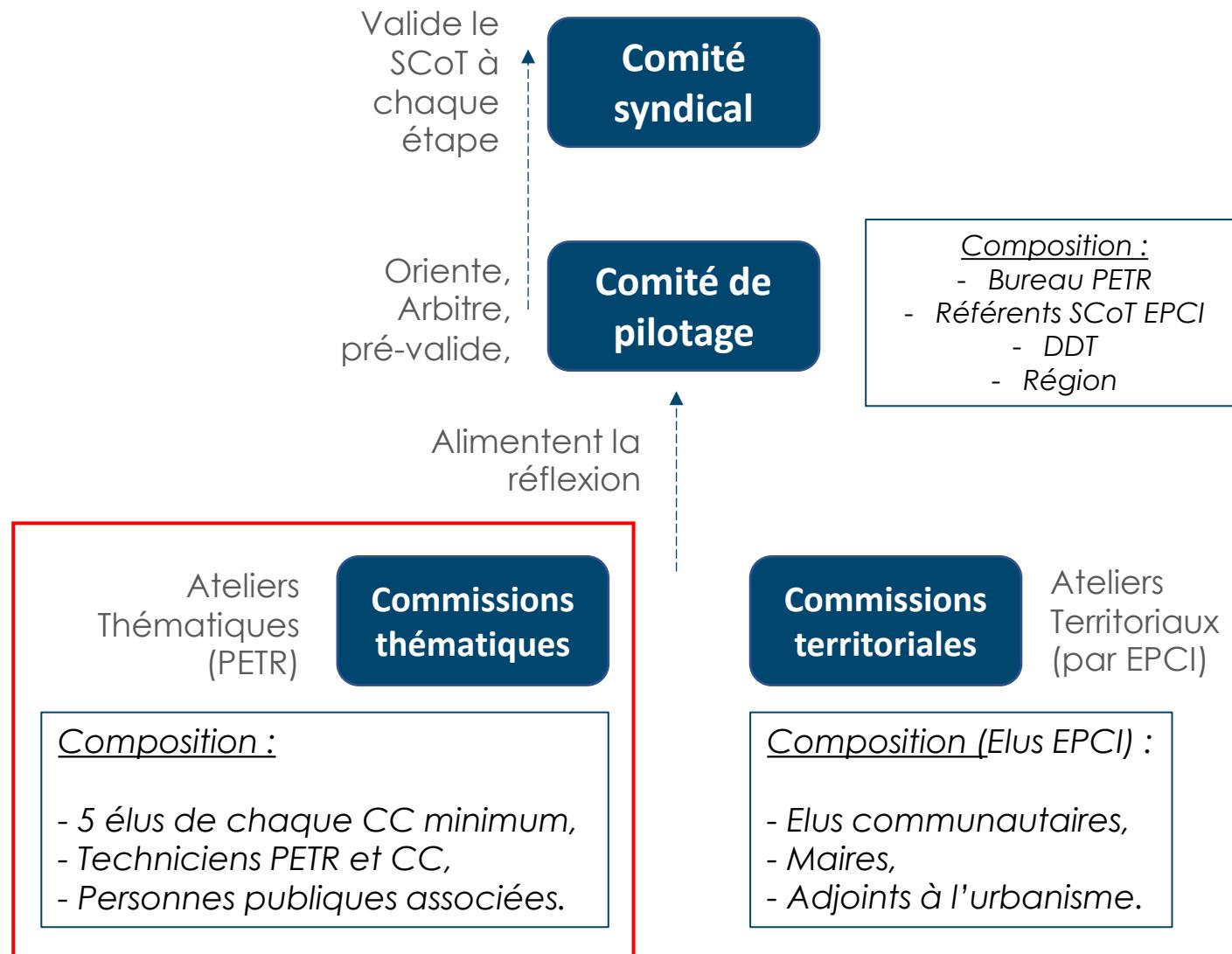
Plan local d'urbanisme (intercommunal)

*Lien de conformité
(toute règle doit être respectée)*

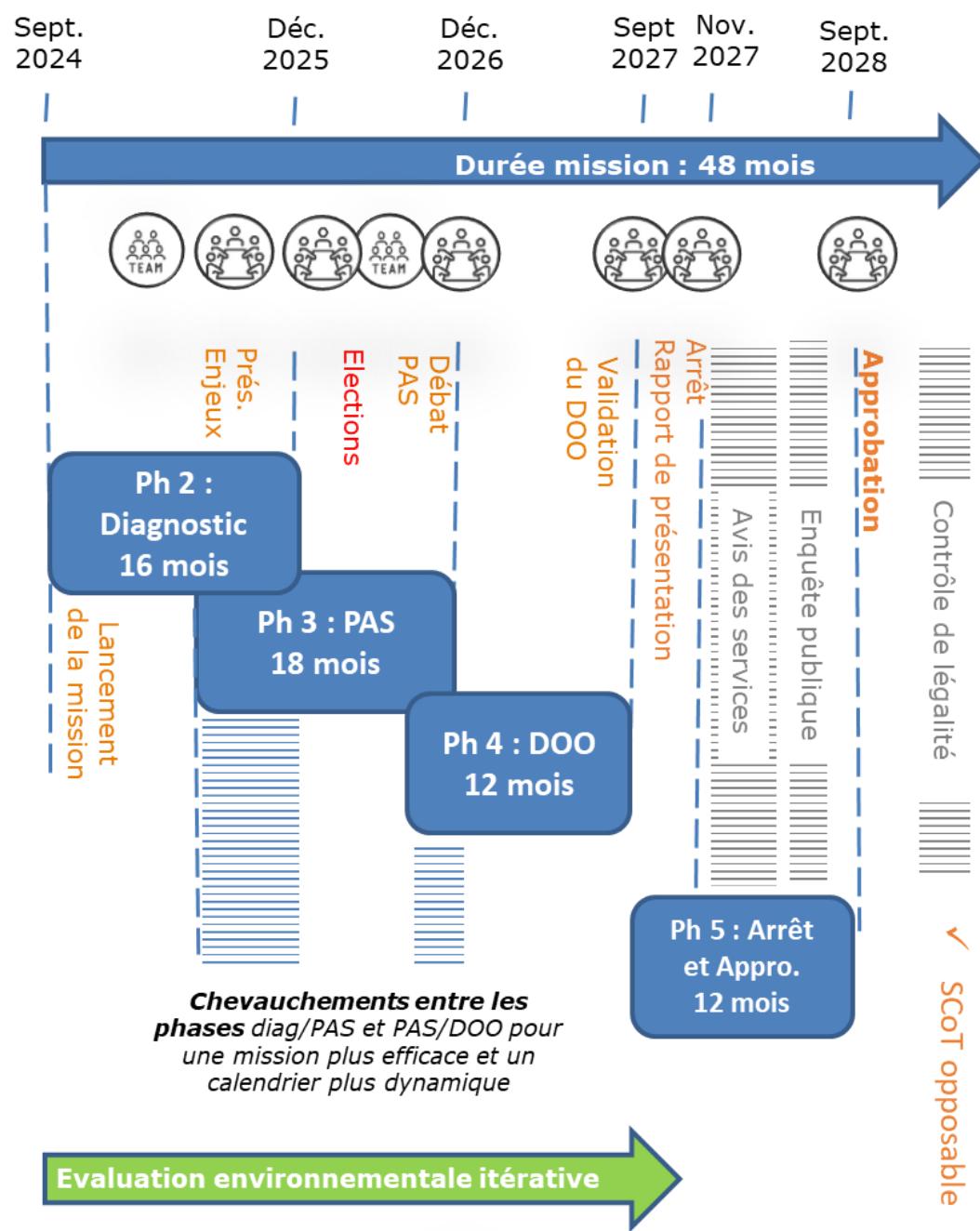


Permis de construire

La gouvernance du SCoT



Calendrier



Programme des ateliers thématiques



- Armature paysagère, territoriale et touristique (21/01/2025)
- Démographie, habitat et mobilités (22/01/2025)
- Développement économique, commerce et logistique (23/01/2025)
- **Ressource en eau, trame verte et bleue et énergie** (28/01/2025)
- Agriculture et forêt (29/01/2025)
- Consommation foncière (30/01/2025)

Objectifs des ateliers thématiques

- Faire le point sur les **données et études disponibles** sur chaque thématique,
- Poser les bonnes **questions** pour le SCoT : « ne pas mobiliser une donnée sous prétexte qu'elle existe »,
- Dégager des **enjeux** sur chaque compétence obligatoire ou optionnelle du SCoT,
- Commencer à présenter les possibilités du SCoT en termes d'**objectifs** (dans le Projet d'aménagement stratégique - PAS) et d'**orientations** (dans le document d'orientations et d'objectifs - DOO).

- Ce ne sont pas des ateliers de restitution, mais **d'échange et d'identification d'enjeux**
- Le PETR a fait le choix de mettre **différents acteurs autour de la table** pour que chacun puisse s'exprimer (élus, techniciens, PPA, bureaux d'études...)
- Les **élus auront le « dernier mot »** sur la rédaction du SCoT
- Les présentations **ne sont pas exhaustives** : une première version du diagnostic viendra les compléter d'ici l'été

Programme et objectifs de l'atelier « Eau, Trame Verte et Bleue et énergies »

1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales du SCoT ?

2/ Energies : état des lieux et leviers d'actions

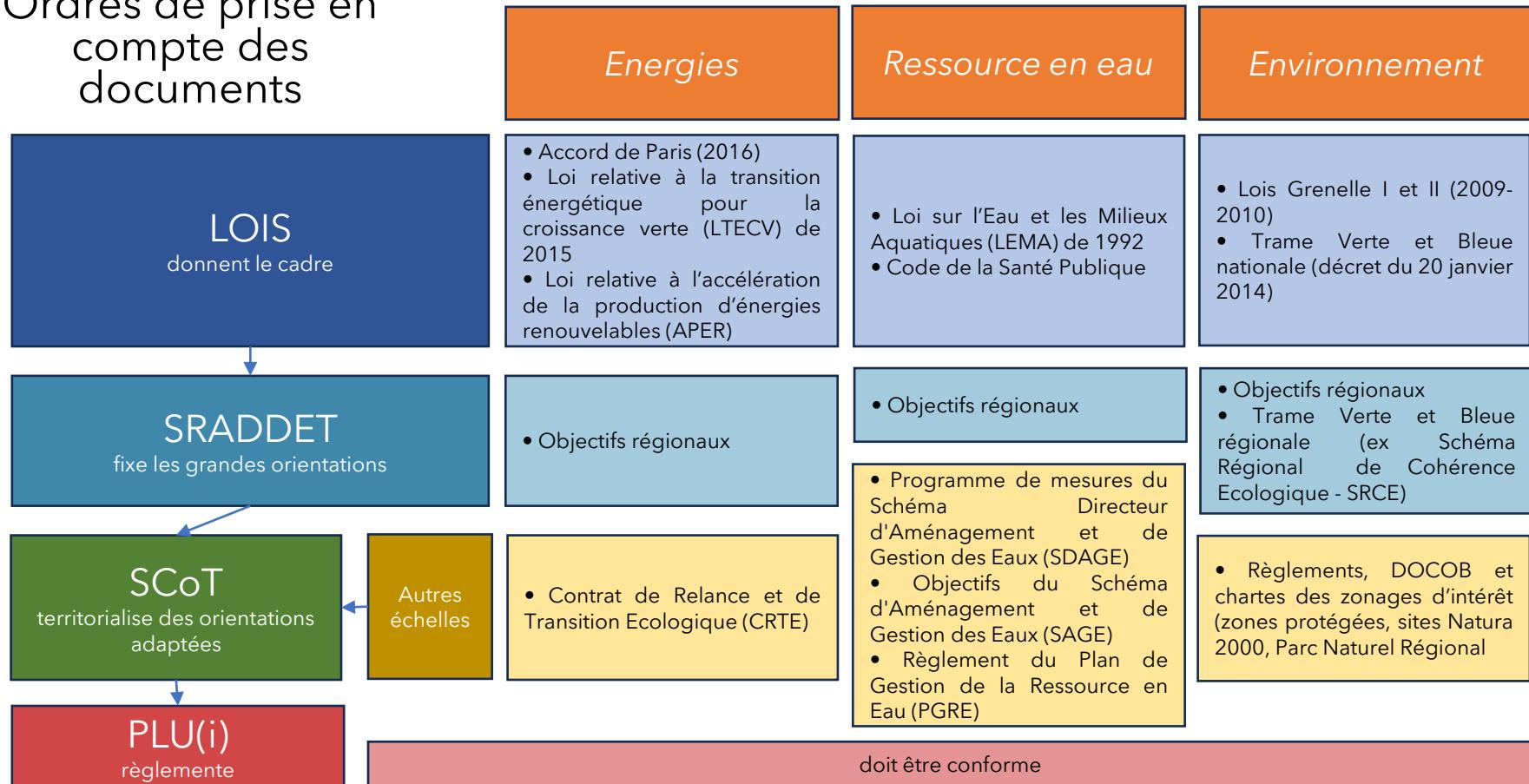
3/ La ressource en eau : une thématique transverse

4/ Données de base pour la définition de la Trame Verte et Bleue

1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales ?

Le SCoT est un document intégrateur, reprenant et précisant les orientations des documents de rang supérieur.

Ordres de prise en compte des documents



1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales ?



Faire face aux transitions

Écologique

→ Préservation des **ressources** et des **patrimoines** pour les générations futures (richesses naturelles, minérales, agricoles, forestières)

Énergétique

→ **Sobriété énergétique**, développement des énergies renouvelables et réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)

Climatique

→ Intégrer le **changement climatique** et ses conséquences sur les écosystèmes et les **risques**

Sociétale

→ Initier et organiser les **transformations** des modes de vie, d'habiter et de travailler

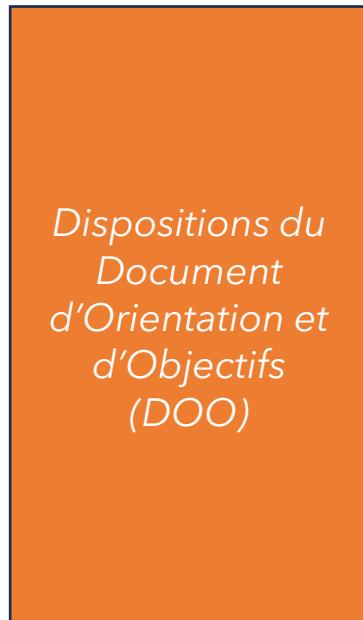
1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales ?



Ordonnance de modernisation du SCoT (n°2020-744 du 17 juin 2020)



- Gestion économe de l'espace
- Transitions écologique, énergétique et climatique
- Qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.



- Transitions écologique, énergétique et climatique
 - + Accroissement du **stockage de carbone** dans les sols et les milieux naturels
 - + **Economie circulaire**
 - + Modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des **continuités écologiques** et de la **ressource en eau**

1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales ?



AXE n°2 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) :

Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux

Thématiques :

- Aménagement durable, gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols
- Climat, air, énergie
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets

Programme et objectifs de l'atelier « Eau, Trame Verte et Bleue et énergies »

1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales du SCoT ?

2/ Energies : état des lieux et leviers d'actions

3/ La ressource en eau : une thématique transverse

4/ Données de base pour la définition de la Trame Verte et Bleue

2/ Energies : objectifs généraux



Objectif stratégique : ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN • Les solutions qui permettront d'atténuer les effets du changement climatique sont d'abord locales : politiques locales de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses impacts, *rénovation énergétique du logement, développement des énergies renouvelables* pour lequel le territoire régional bénéficie d'atouts considérables (première région pour la production d'électricité photovoltaïque et deuxième pour les bioénergies), *soutien à l'expérimentation de solutions énergétiques innovantes...*

Données de l'AREC en 2021 :

• **Consommation**
800,62 GWh

• **Production**
294 GWh

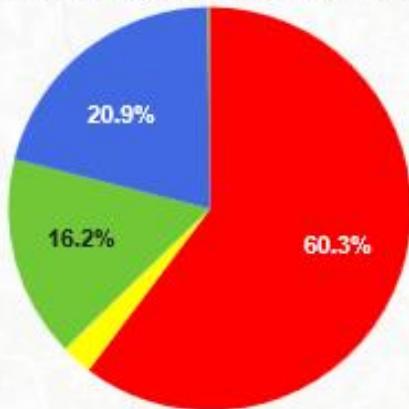
Soit 34,19 %

- Réduire les consommations d'énergie au maximum
- Couvrir 100 % des consommations par la production d'EnR locales

2/ Energies : état des lieux

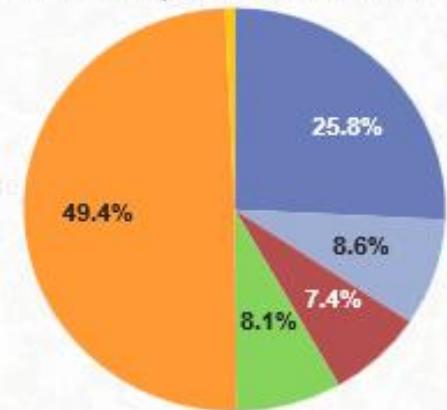
→ Réduire les consommations d'énergie au maximum

Par énergie (CRTE Vézère-Auvezère)



- Produits pétroliers
- Gaz naturel
- EnRth et déchets, biocarburants
- Electricité
- Chaleur, vapeur et autres combustibles

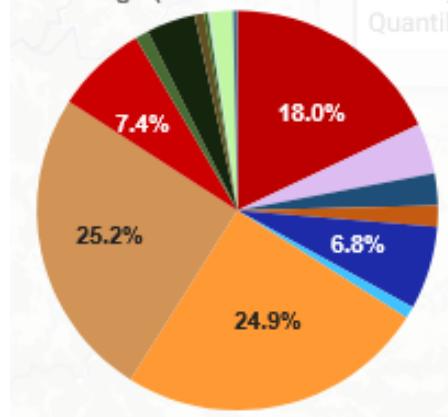
Par secteur (CRTE Vézère-Auvezère)



- Résidentiel
- Tertiaire
- Industrie hors branche énergie
- Agriculture et forêt
- Transport routier
- Autres transports

[Lien source](#)

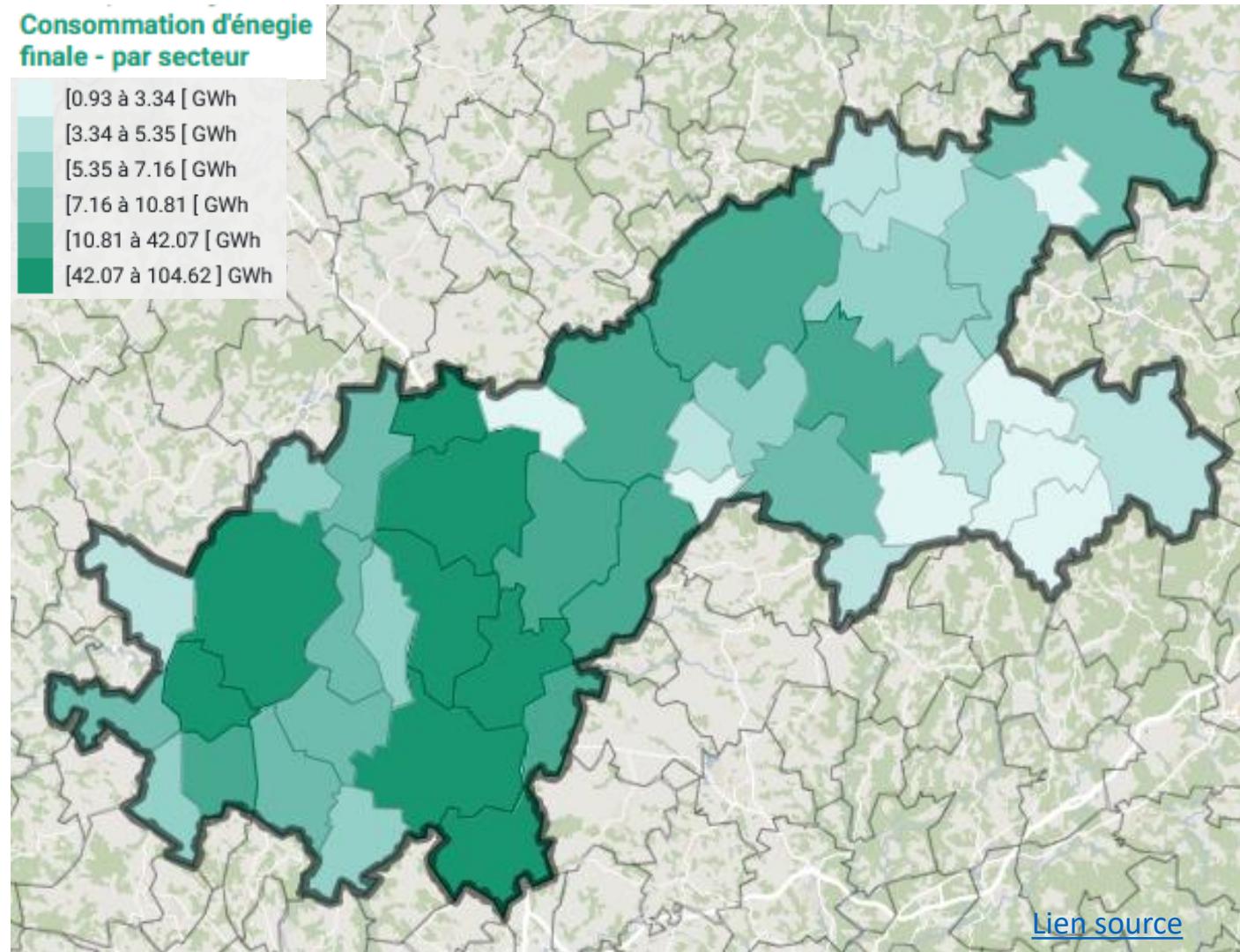
Par usage (CRTE Vézère-Auvezère)



- Chauffage principal
- Chauffage appoint
- Eau Chaude Sanitaire
- Cuisson
- Electricité spécifique
- Climatisation
- Transport de personnes
- Transport de marchandises
- Usage Industriel
- Cultures
- Prairies
- Exploitation forestière
- Serres
- Séchage et conservation
- Irrigation
- Distillation / Vinification
- Pratiques d'élevage
- Transformation à la ferme
- Autres

2/ Energies : état des lieux

→ Réduire les consommations d'énergie au maximum



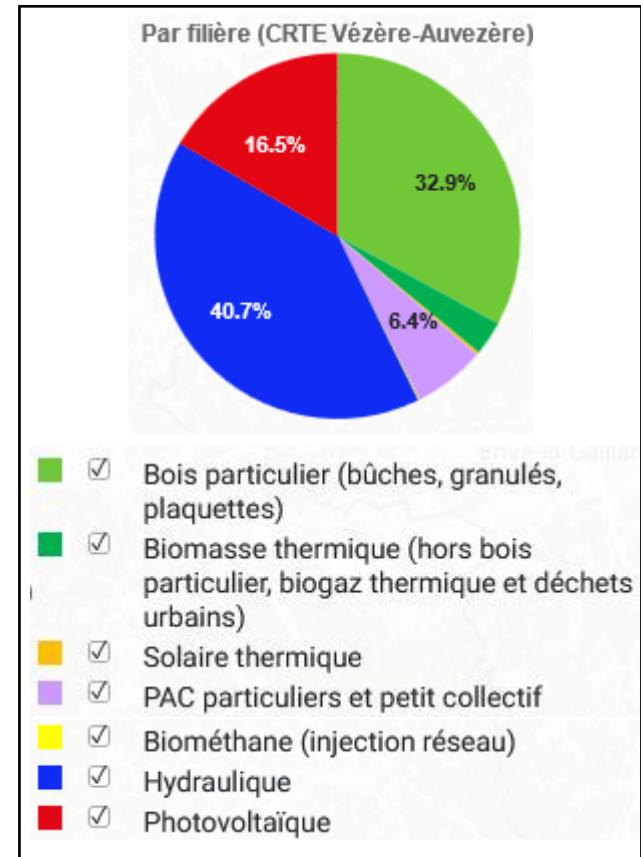
→ Couvrir 100 % des consommations par la production d'EnR locales

→ Hydroélectricité :

- Uzerche : 1 petite et 2 micro centrales
- Vigeois : 1 micro centrale
- Peyrissac : 1 mini centrale
- Treignac : 1 grande et 1 micro centrale
- Lestards : 1 grande centrale

→ Photovoltaïque :

- Lubersac : 1 centrale au sol
- Uzerche : 1 centrale au sol
- Lestards : 1 centrale toiture / ombrière
- Treignac : 1 centrale au sol
- 3 projets à Masseret, Vigeois et Lubersac



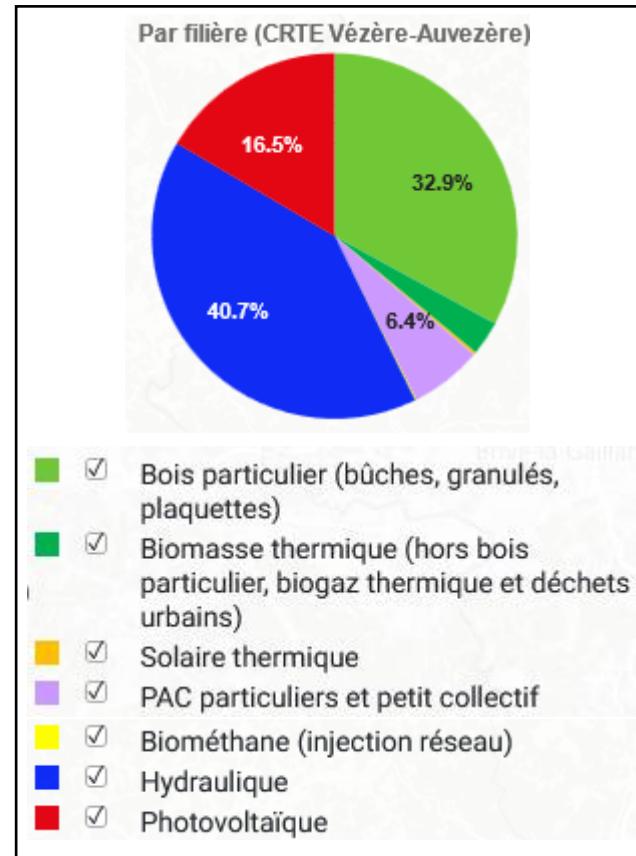
→ Couvrir 100 % des consommations par la production d'EnR locales

→ Chaufferies bois :

- Uzerche : 3 collectives et 1 industrielle
- Masseret : 1 chaufferie agricole
- Chamberet : 2 collectives
- Bugeat : 1 chaufferie industrielle en projet

→ Solaire thermique :

- Bugeat : 1 système pour 4 logements locatifs

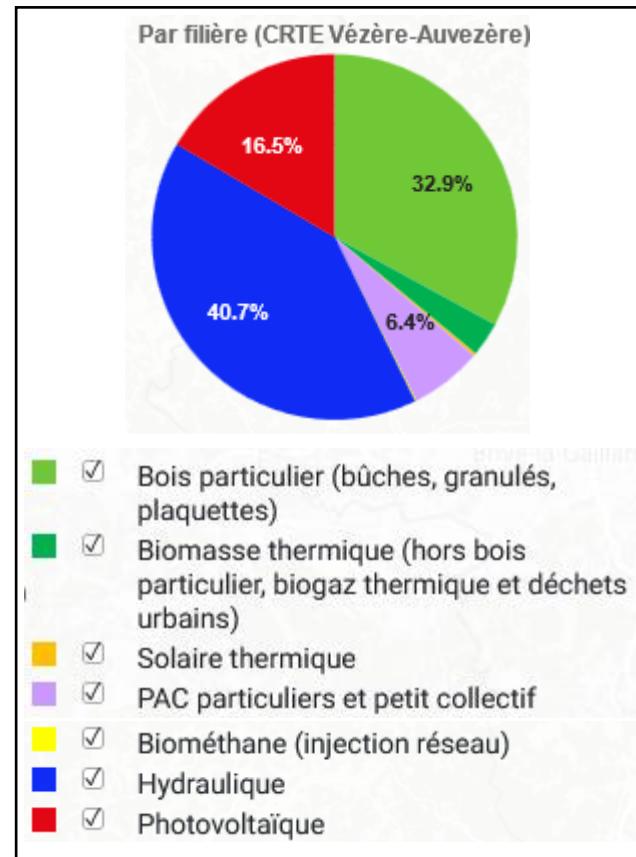
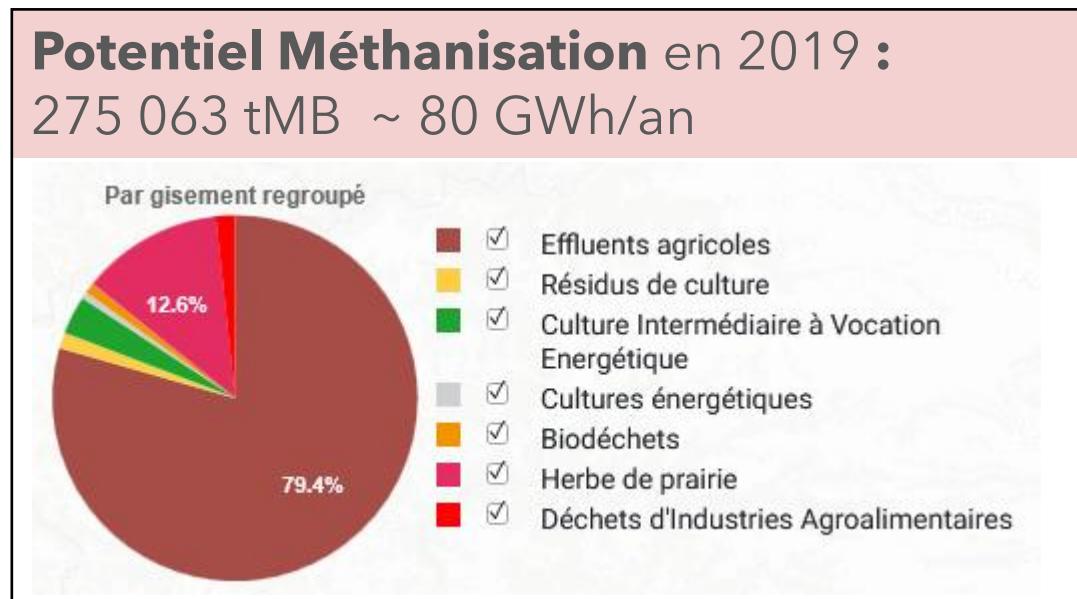


2/ Energies : état des lieux

→ Couvrir 100 % des consommations par la production d'EnR locales

→ Biogaz :

- Meilhards : 1 méthaniseur agricole
- Lubersac : 1 méthaniseur industriel



2/ Energies : quels leviers d'action ?

- Réduire les consommations d'énergie au maximum
- Couvrir 100 % des consommations par la production d'EnR locales

Réduction des déplacements motorisés ?

Performances et efficacité énergétique des bâtiments ?

Mobilisation du secteur agricole pour le développement des EnR ?

Solaire thermique // solaire photovoltaïque

Développement de la filière biomasse ?

Volonté de développer l'éolien ?

2/ Energies : quels leviers d'action ?

Intérêts et limites pour chaque énergie renouvelable

Energies	Intérêts	Limites
Solaire photovoltaïque	Frais de maintenance faibles. Peu de nuisances et d'impacts en fonctionnement. Pas de pénurie.	Concurrence avec le solaire thermique. Superficies occupées au sol.
Solaire thermique		Concurrence avec le solaire PV, les pompes à chaleur, la biomasse, etc.
Biomasse (bois-énergie)	Aucune pénurie si exploitation forestière durable. Bilan carbone neutre. Substitution énergie thermique ou électrique.	Contraintes liées à la structure des forêts.
Méthanisation	Double-valorisation de la matière organique et de l'énergie. Soulage les autres filières déchets.	Faisabilité à étudier au cas par cas.
Eolien	Faible emprise au sol.	Impacts paysagers et environnementaux plutôt forts.
Hydraulique	Production maîtrisée et peu polluante. Durée de vie élevée des installations.	Ressource disponible mais faiblement mobilisable (classement des cours d'eau).
Géothermie	Peu de rejets. Energie fiable et constante.	Potentiel mobilisable ? Conflit d'usage avec méthanisation et biomasse.
Energies de récupération	Augmenter l'efficacité énergétique des équipements de production industriels.	Utilisation restreinte.

2/ Energies : quels leviers d'action ?



Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Une filière agricole bien présente pouvant être mobilisée.	Une forte dépendance aux produits pétroliers. Un cadre plutôt contraignant pour le développement des énergies renouvelables.
Opportunités	Menaces
De nouvelles filières de production d'énergies renouvelables à mettre en place.	Une ressource forestière également fragilisée par le changement climatique.

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=c6911e60-caeb-4e05-a1e9-3b5994fd2615#>

Programme et objectifs de l'atelier « Eau, Trame Verte et Bleue et énergies »

- 1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales du SCoT ?
- 2/ Energies : état des lieux et leviers d'actions

3/ La ressource en eau : une thématique transverse

- 4/ Données de base pour la définition de la Trame Verte et Bleue

Règle N°24 : Gestion de l'eau

Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau *en qualité et en quantité* en favorisant les *économies d'eau*, la *réduction des ruissellements*, la *récupération des eaux pluviales*, la *réutilisation des eaux grises* et la *préservation des zones tampons*.

Ruisseau de la Roubardie :

- pollution pesticides, substance fluoranthène

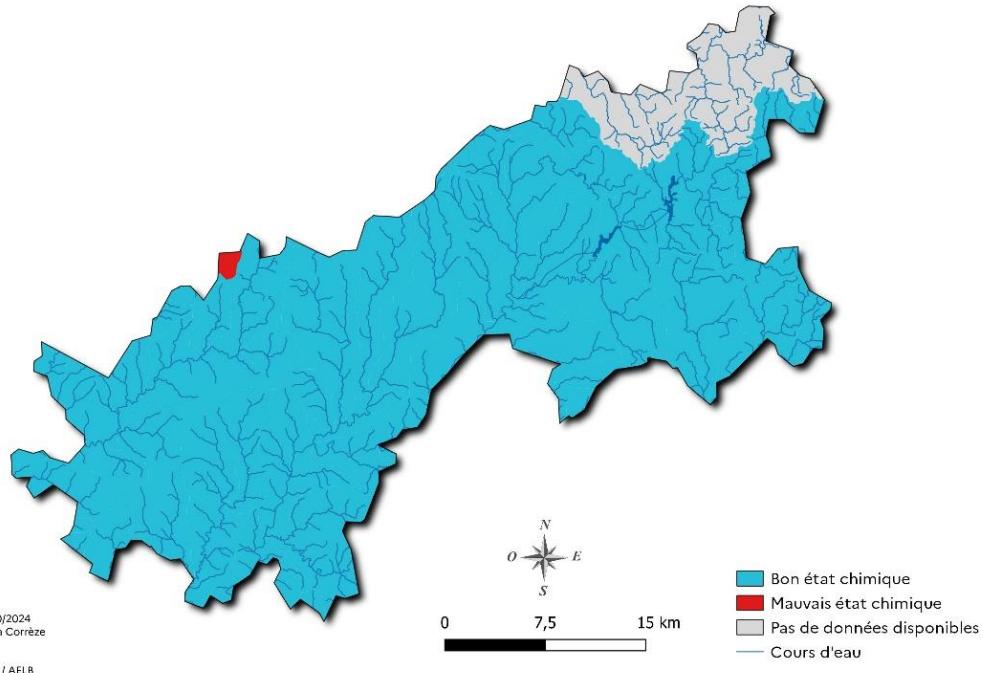
Socle des bassins versants de l'Isle et de la Dronne :

- pollution pesticides

Nord du plateau d'Uzerche affecté par les pesticides



Etat chimique des cours d'eau sur le périmètre du SCoT Vézère-Auvézère en 2019



3/ La ressource en eau : une thématique transverse

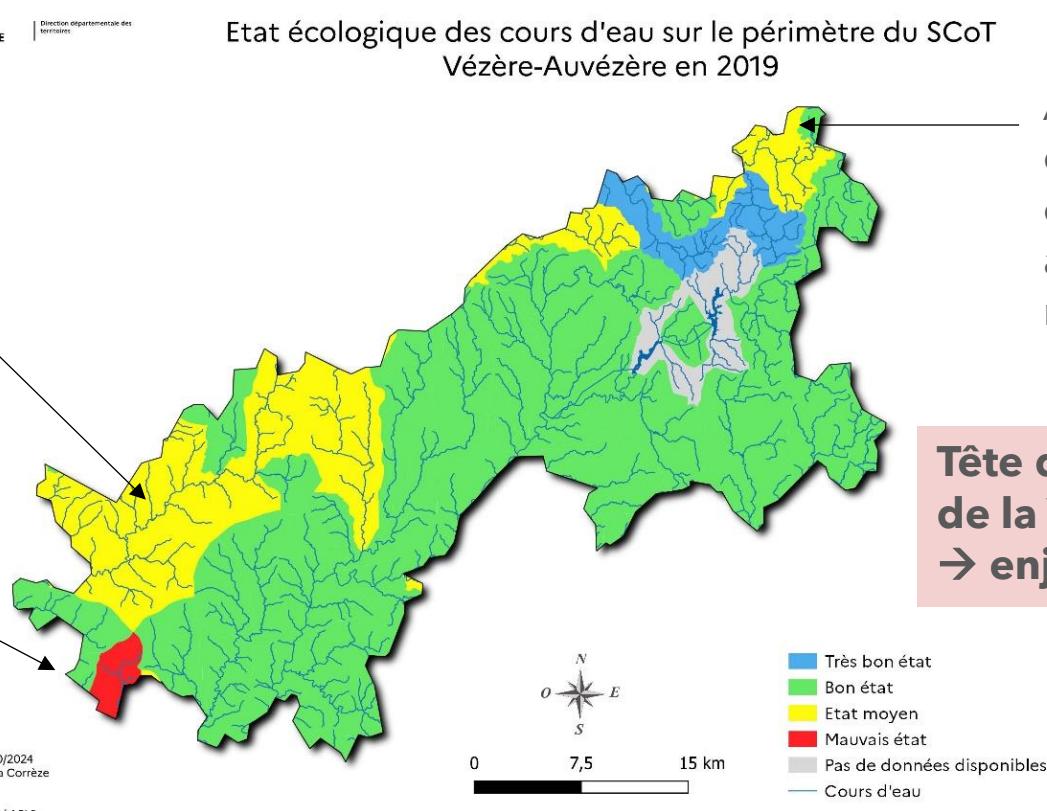


Règle N°24 : Gestion de l'eau

Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau *en qualité et en quantité* en favorisant les *économies d'eau*, la *réduction des ruissellements*, la *récupération des eaux pluviales*, la *réutilisation des eaux grises* et la *préservation des zones tampons*.

Pollution diffuse aux pesticides et par les stations de traitement des eaux usées + prélèvements et altérations hydromorpho. et continuités

Pollutions domestiques et/ou industrielles avec hydrologie altérée



Altération des continuités écologiques et altérations morphologiques

**Tête de bassin versant de la Vienne
→ enjeu fort**

Règle N°24 : Gestion de l'eau

Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau *en qualité et en quantité* en favorisant les *économies d'eau*, la *réduction des ruissellements*, la *récupération des eaux pluviales*, la *réutilisation des eaux grises* et la *préservation des zones tampons*.

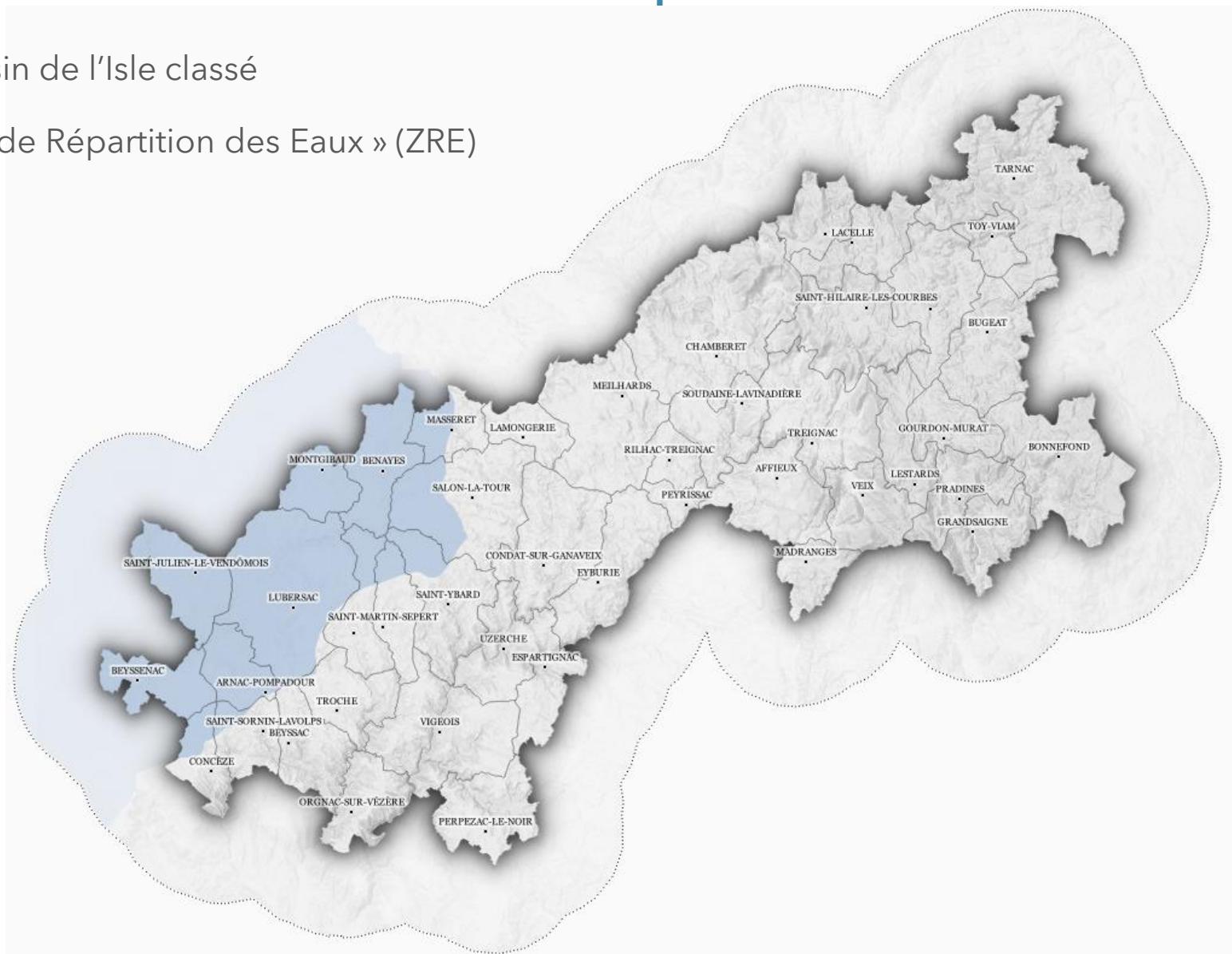
Quelle connaissance sur la ressource ?

- Bassin de l'Isle classé « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE)
- Schémas Directeurs en cours
 - Bilan Besoins/Ressources du SDAEP Auvézère de 2022
 - déficitaire aujourd'hui de 3 195 m³/j et à l'horizon 2035 de 3 426 m³/j
- Autres études ?

3/ La ressource en eau : une thématique transverse

→ Bassin de l'Isle classé

« Zone de Répartition des Eaux » (ZRE)



3/ La ressource en eau : une thématique transverse



Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
Un réseau hydrographique dense et globalement en bon état.	Protection insuffisante de la ressource en eau ?
Opportunités	Menaces
Des sources de pollution connues. Potentiel d'économie d'eau ? Ressources alternatives ?	Une situation plutôt précaire vis-à-vis de la ressource en eau qui devrait s'aggraver avec le changement climatique et l'accroissement de la population.

Programme et objectifs de l'atelier « Eau, Trame Verte et Bleue et énergies »

- 1/ Quelles attentes pour les thématiques environnementales du SCoT ?
- 2/ Energies : état des lieux et leviers d'actions
- 3/ La ressource en eau : une thématique transverse

4/ Données de base pour la définition de la Trame Verte et Bleue

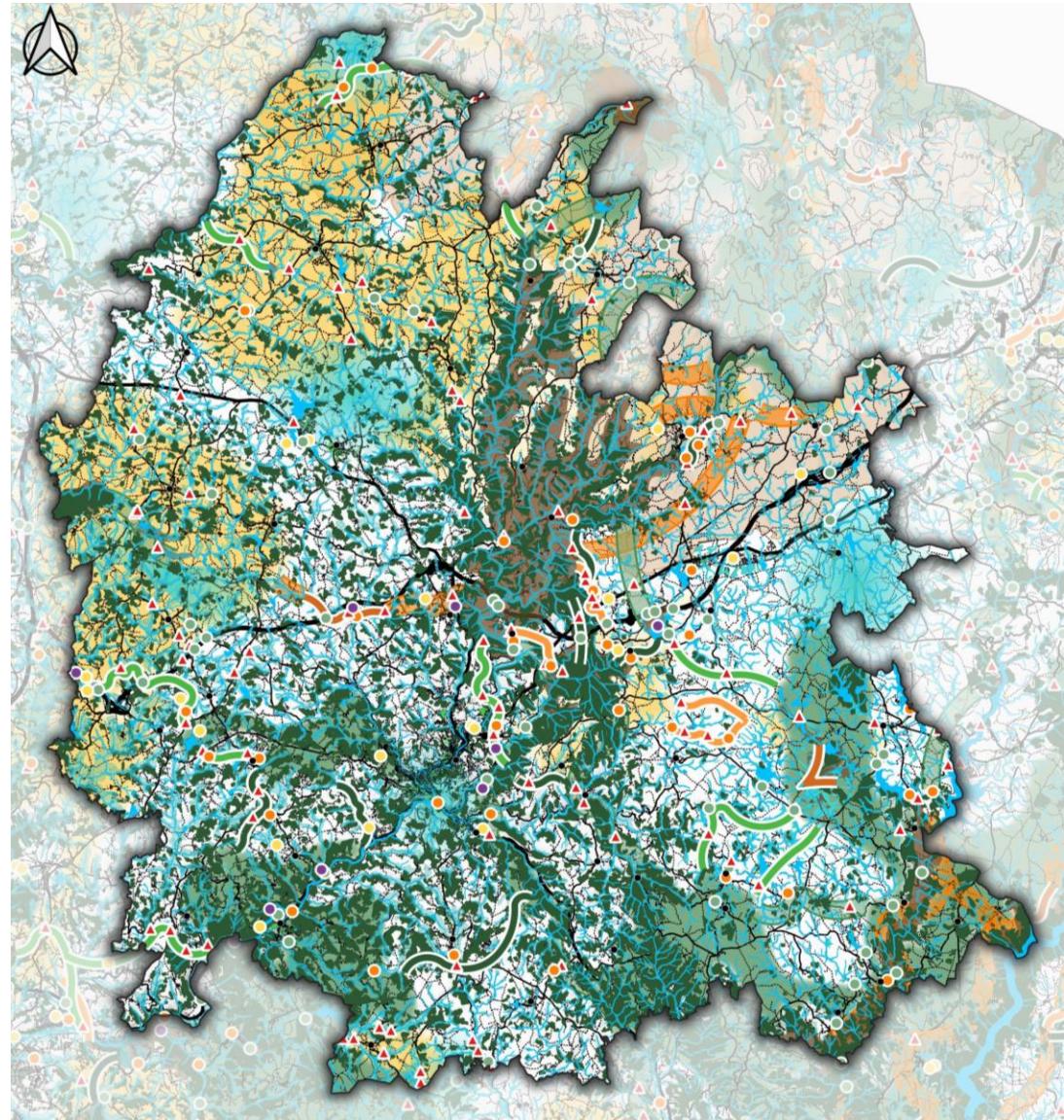
4/ La Trame Verte et Bleue : objectifs généraux

Règle N°33 : Continuités écologiques

• Identification des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)

1. intégrer les **enjeux régionaux** de continuités écologiques à savoir *préserver et restaurer les continuités, limiter l'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux, intégrer la biodiversité, la fonctionnalité et les services écosystémiques dans le développement territorial (nature en ville, contribution des acteurs socio-économiques, lutte contre les pollutions), intégrer l'enjeu relatif au changement climatique et améliorer et partager la connaissance*

2. caractériser les **sous-trames** et les continuités de leur territoire en s'appuyant sur les sous trames précisées dans l'objectif 40 et justifier de leur prise en compte.



4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser

Occupation des Sols PIGMA 2020

BD Forêt / BD Carto EM : Forêts anciennes

BD Haies

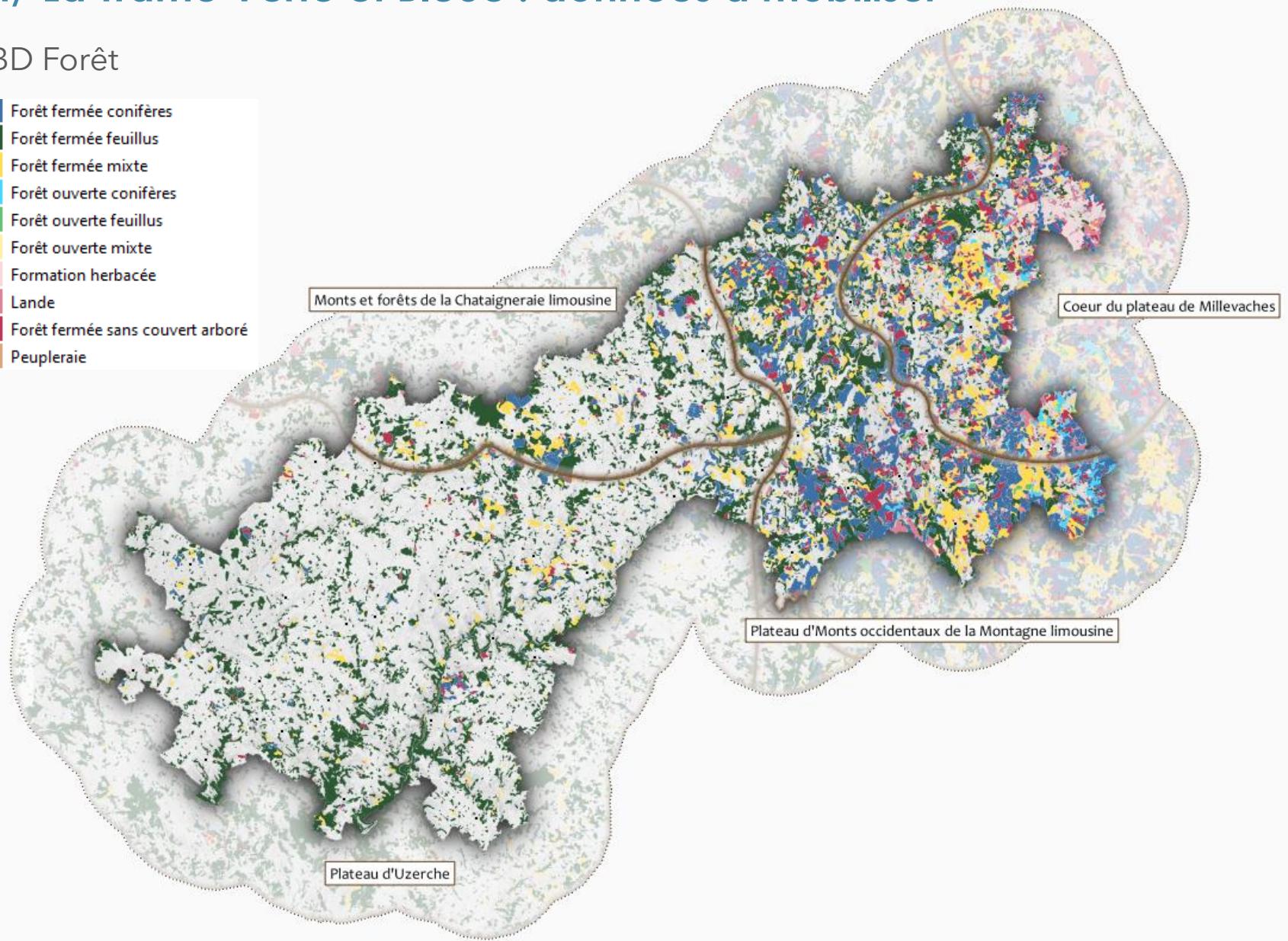
Zones humides effectives du SDAGE AG et du Forum des Marais Atlantiques

Zones à dominante humide EPIDOR

4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser

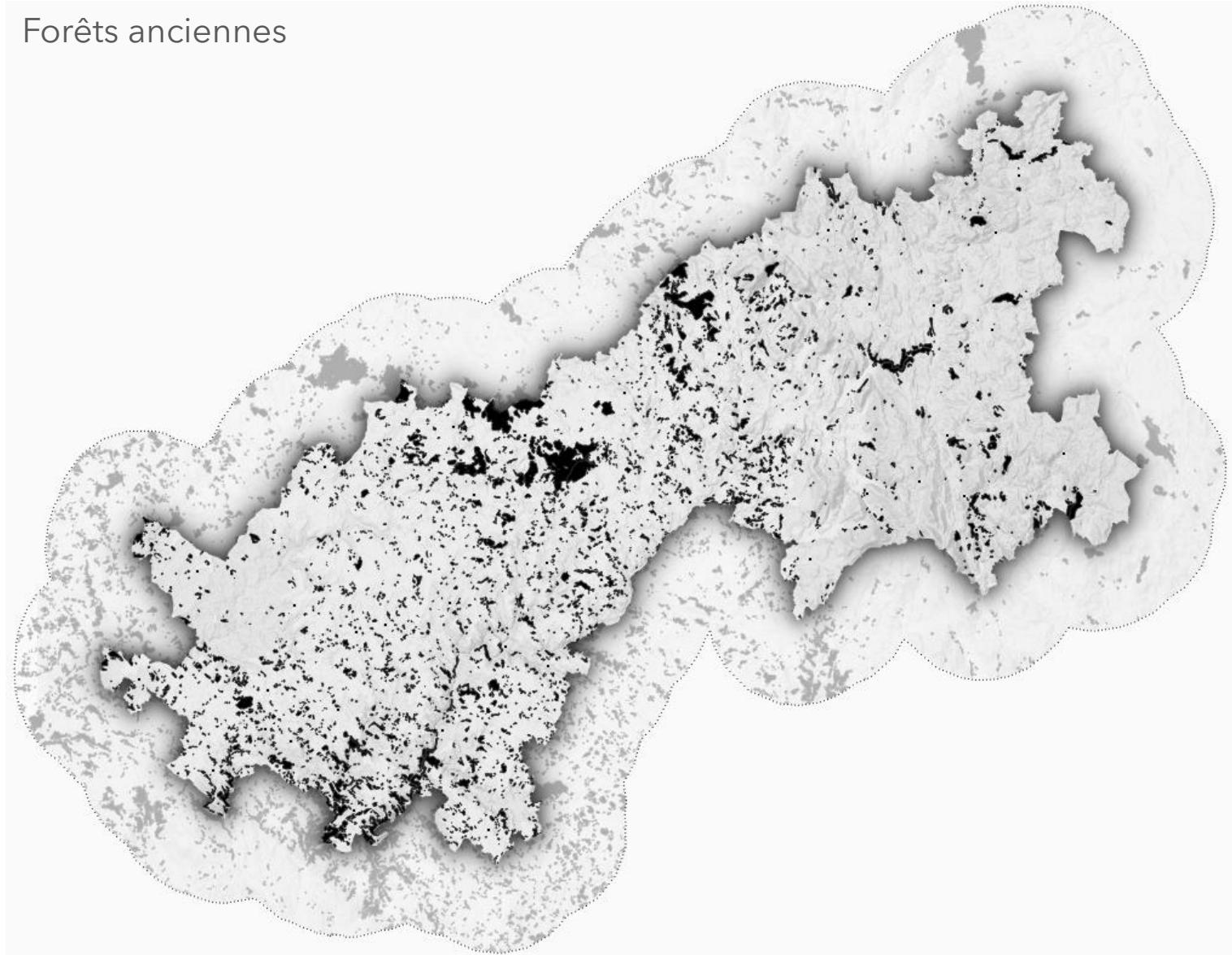
BD Forêt

- Forêt fermée conifères
- Forêt fermée feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte conifères
- Forêt ouverte feuillus
- Forêt ouverte mixte
- Formation herbacée
- Lande
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Peupleraie



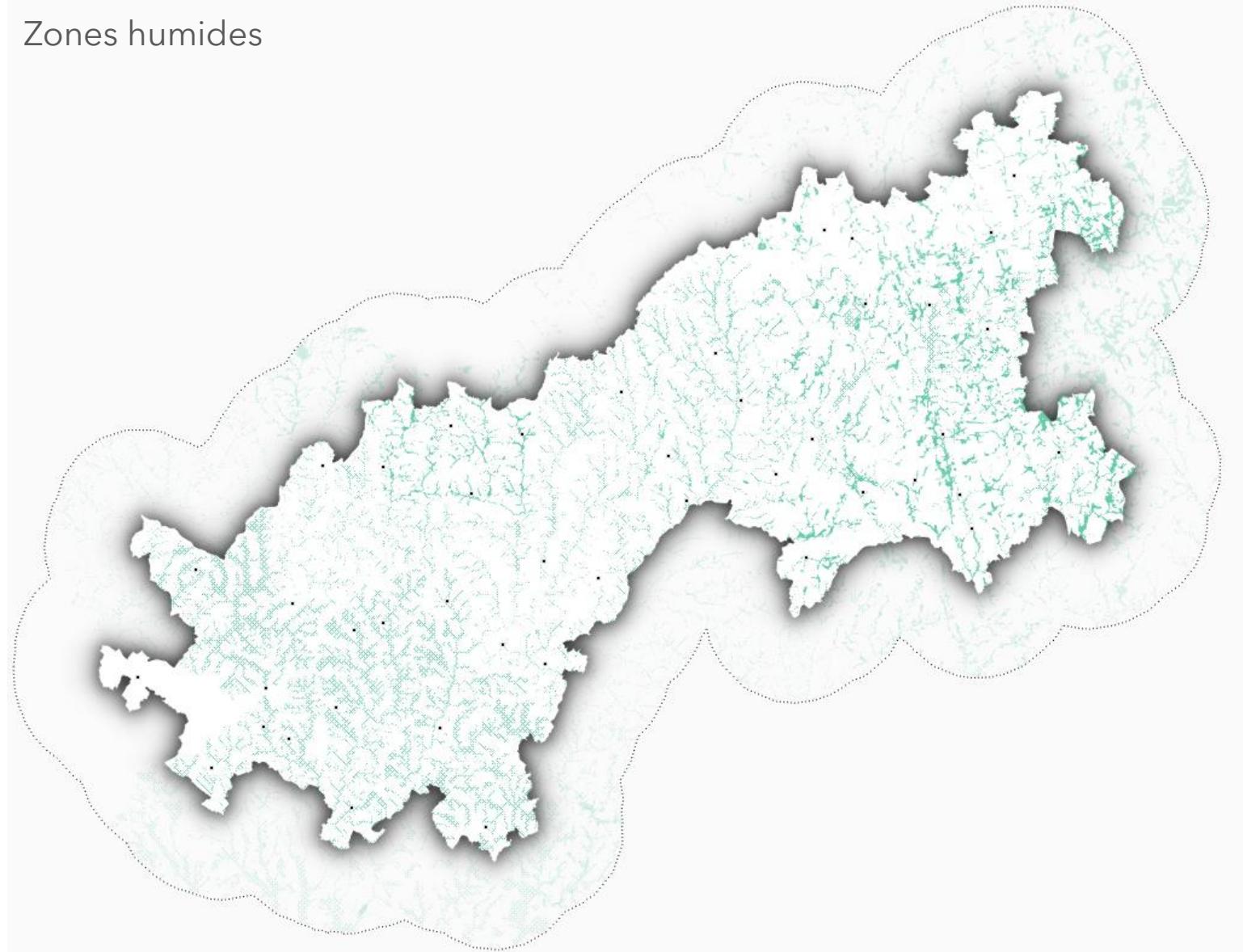
4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser

Forêts anciennes



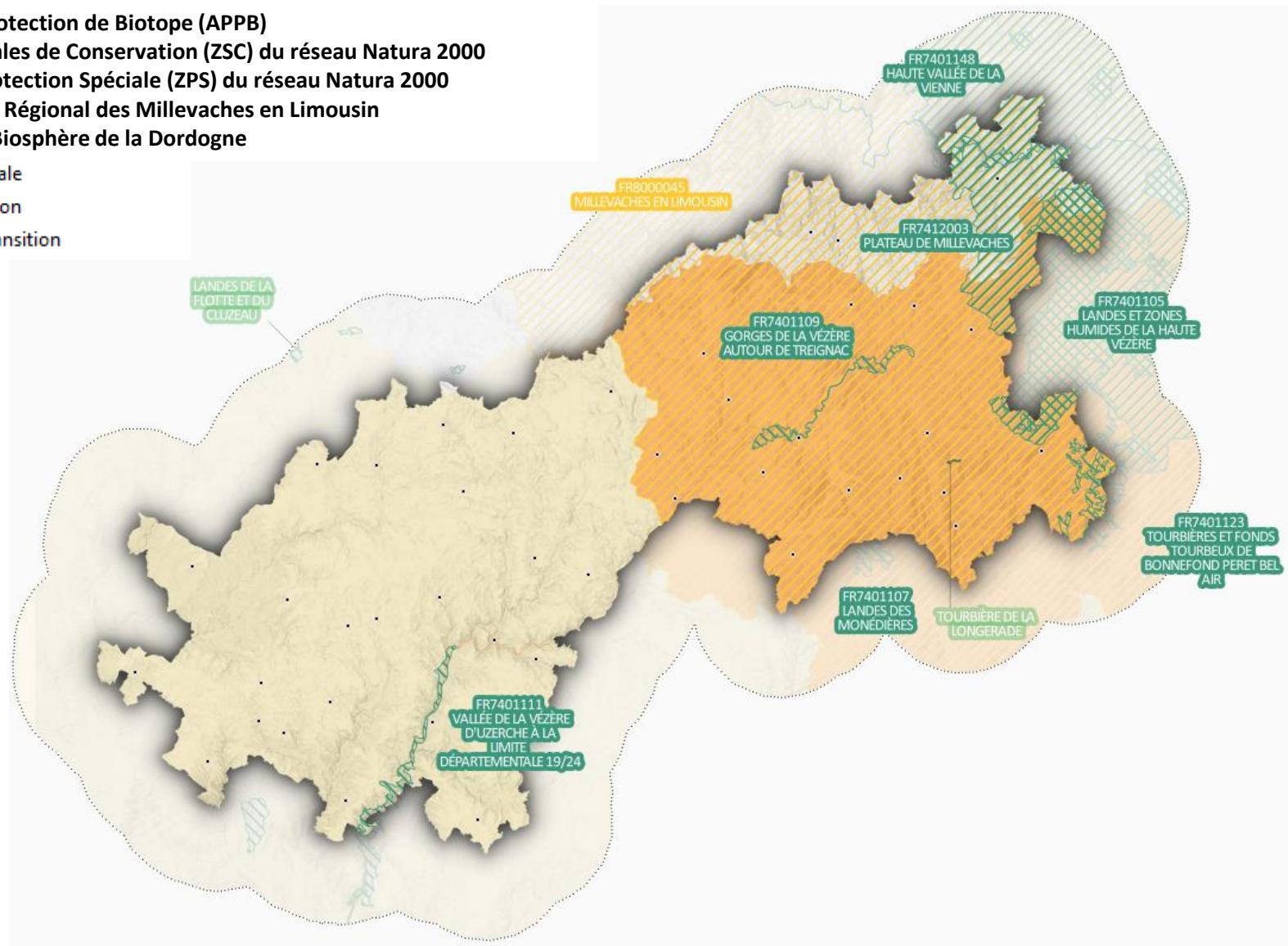
4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser

Zones humides

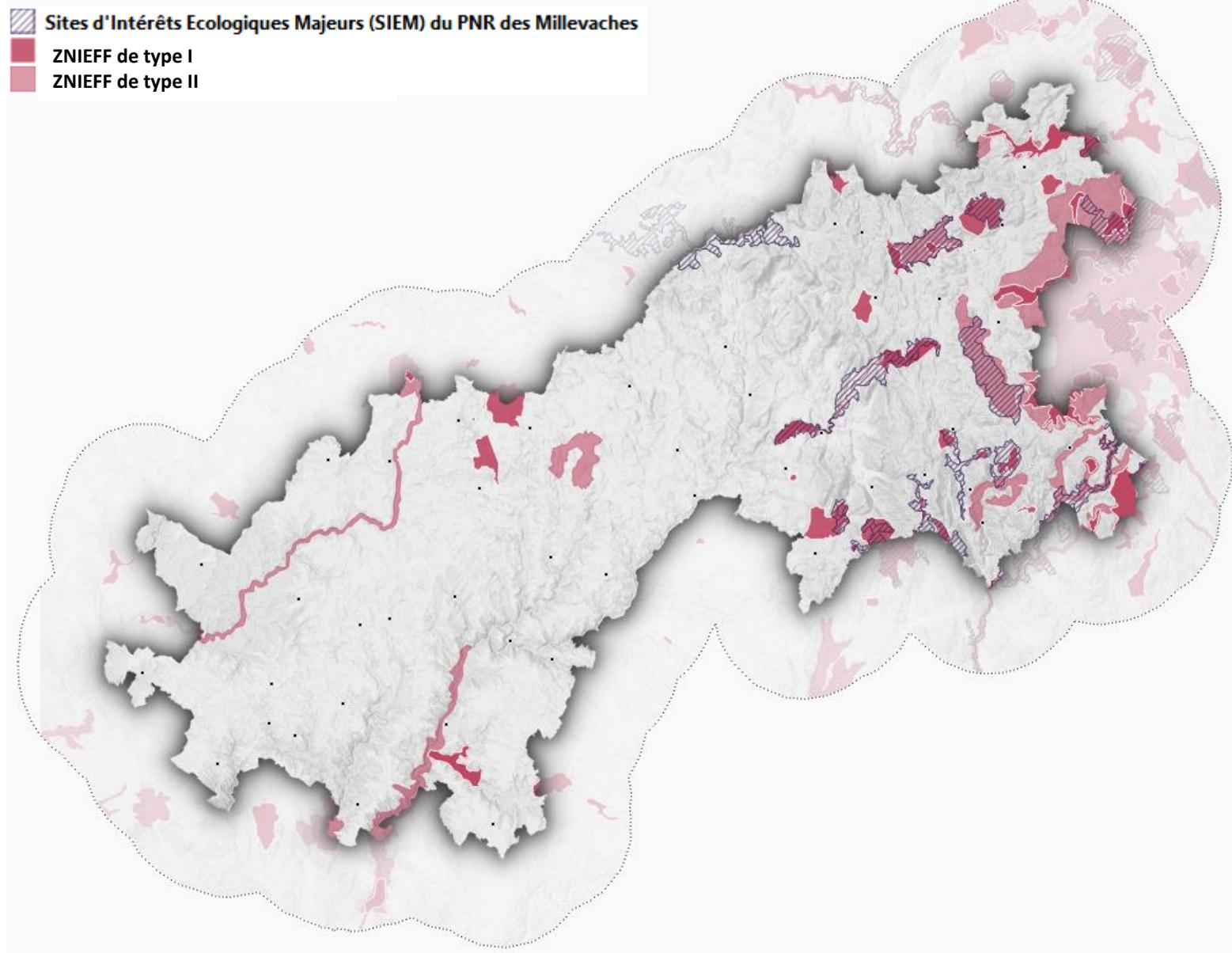


4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser

- Arrêté de Protection de Biotope (APPB)
 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du réseau Natura 2000
 - Zones de Protection Spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000
 - Parc Naturel Régional des Millevaches en Limousin
 - Réserve de Biosphère de la Dordogne
- Zone centrale
- Zone tampon
- Zone de transition

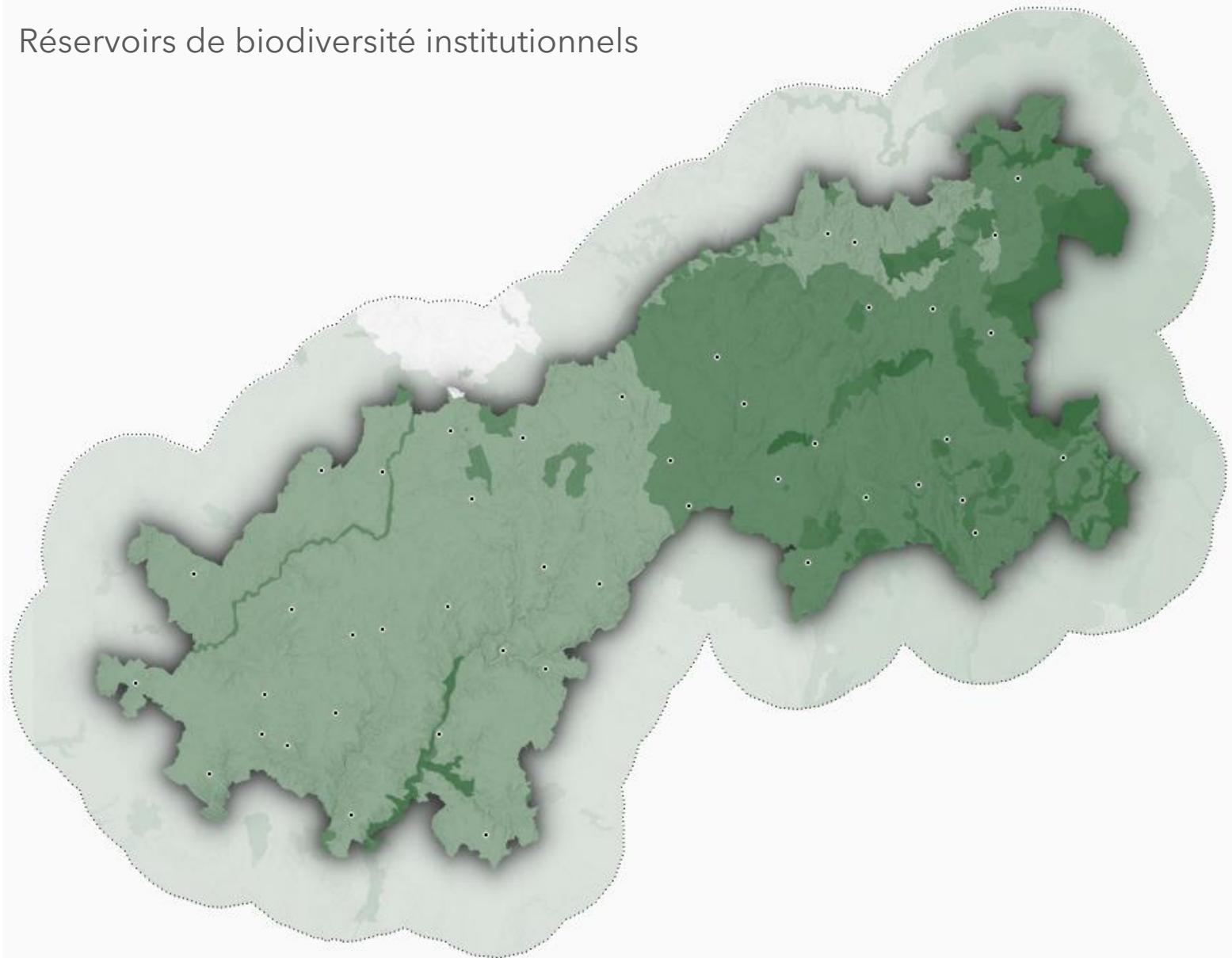


4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser



4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser

Réservoirs de biodiversité institutionnels

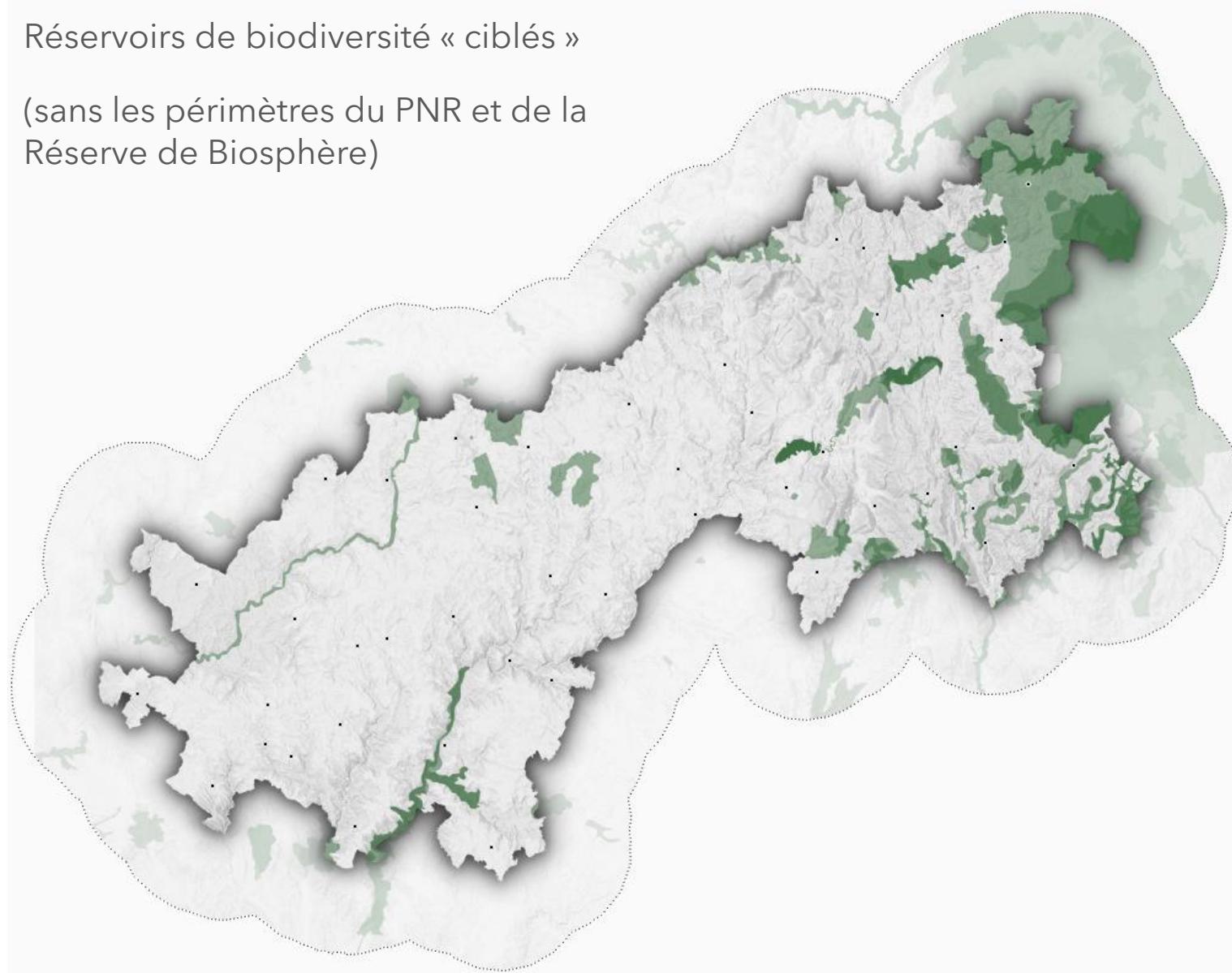


4/ La Trame Verte et Bleue : données à mobiliser



Réservoirs de biodiversité « ciblés »

(sans les périmètres du PNR et de la Réserve de Biosphère)



Synthèse AFOM

Atouts	Faiblesses
<p>Un patrimoine naturel reconnu à large échelle.</p> <p>Fonctionnalité des milieux naturels ?</p>	<p>Pressions qui s'appliquent aux milieux naturels ?</p> <p>Etat des continuités écologiques ?</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des acteurs locaux déjà à l'œuvre.</p> <p>Agriculture ?</p> <p>Nature en ville ?</p>	<p>Changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Multiplication et intensification des épisodes de sécheresse ; › Multiplication des espèces exotiques envahissantes et des ravageurs ; <p>La qualité des milieux forestiers dépend fortement des modes de gestion sylvicole qui y sont appliqués.</p>

Merci pour votre participation !

Liste des sigles

- **CDPENAF** : Commission Départementale de protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- **CLIRE** : Climat et résilience (loi du 22 août 2021).
- **DOO** : Document d'orientation et d'objectifs (du SCoT).
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- **EE** : Evaluation environnementale.
- **EIE** : Etat initial de l'environnement (diagnostic environnemental).
- **ELAN** : Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi du 23 novembre 2018)
- **ENR(R)** : Energies renouvelables (et de Récupération).
- **PAS** : Projet d'aménagement stratégique.
- **PC** : Permis de construire.
- **PLU(i)** : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- **PNR** : Parc naturel régional.
- **RNU** : Règlement national d'urbanisme.
- **S(D)AGE** : Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des eaux
- **SCoT** : Schéma de cohérence territoriale.
- **SIG** : Système d'information géographique.
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durables.
- **TVB** : Trame verte et bleue.
- **UTN** : Unité touristique nouvelle.
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
- **ZH** : Zone humide.